



VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er Février 2013

Le Premier Février deux mil treize à 18 Heures 30 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

Les membres du Conseil Municipal étaient tous présents :

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

Mmes et MM. : G. BOIS, D. MANCINO, J.L. ALBRIEUX, , S. BOUILLARD-FREULARD, P. SAYETTAT et J.M. BERNARD, Adjoints.

Mmes et MM. : M. GAY, A. BETEMPS, J.P. EXARTIER, D. MOTTA, P. MARIE, A. ESPOSITO, F. FALCO et P. MORARD-CHATAIGNIER

A l'exception de : C. ASTIER (procuration à J.M. GALLIOZ)

Absents excusés : G. ROSSERO, N. GOMES, P. JACOB, J. VIARD et N. GERVASONI

Secrétaires de séance : M. GAY

Date de Convocation : 24 janvier 2013

C.M. en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 18

Monsieur le Maire présente Christophe ROBERT, en poste provisoire de Directeur-adjoint des services jusqu'au départ à la retraite de Martine NORAZ. Il donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 7 Décembre 2012 et des délibérations afférentes. Toutes ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

1) Comptabilité M14

Habituellement, le Conseil Municipal est amené à voter l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite de 25 % des dépenses de l'année antérieure. Compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement dans les budgets annexes et les opérations d'équipement, les crédits seront suffisants.

A ce propos, une remarque est faite sur le décalage important entre le vote du budget et le début des travaux prévus.

2) Affaires foncières

2)1- Patrimoine du Thyl : une cession gratuite à la Commune de deux parcelles supportant un moulin est proposée dans la perspective de rénovation et de support à des animations futures. **Approuvé à l'unanimité**

2)2- Modification de délibération : suite à l'échange délibéré le 8 Juin 2012, une ruine (23m²) située au Thyl-Dessus est ajoutée à la transaction qui se fait sans soulte. **Approuvée à l'unanimité**

2)3- Autorisation : la rénovation d'une construction au Thyl dessus nécessite un surplomb de toiture sur l'espace public. **Approuvée à l'unanimité**

2)4- Aménagement d'une piste au Thyl Dessus : Devant l'impossibilité de désigner les héritiers de différentes parcelles, une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sont nécessaires afin de prolonger l'accès vers la cour et le jardin de l'école. **Approuvée à l'unanimité**

2)5- Vente rue St Laurent : suite à la délibération du 14 Septembre 2012, la parcelle D559 (211m²) est à retirer du contrat de cession. **Approuvée à l'unanimité**

3) Modifications du règlement de Margillan

Suite au projet d'EDF de réaliser un immeuble de 8 à 10 logements avec garages, l'avis de l'architecte consultant sera demandé. Si ce projet peut s'intégrer dans ce secteur, une consultation des propriétaires de Margillan IV sera lancée.

4) Primes aux prés fauchés

La régularisation d'un versement de 217,85 € à un particulier pour le fauchage d'une surface de 21 785m². **Approuvée à l'unanimité**

5) Marchés publics

5.1- Magasin Général METALTEMPLE : la démolition est attribuée à l'entreprise Truchet (mieux disant). Autorisation est donnée à la SAS pour signer le marché. **Approuvée à l'unanimité**

5.2- Gymnase : une mission d'étude thermique est confiée à EATI pour 12 semaines d'un montant de 11 940 €. **Marché à procédure adaptée**

5.3- Thyl : l'architecte du patrimoine suivra la rénovation des peintures murales de l'église pour 12 400 €, soit 10% du montant des travaux. **Marché à procédure adaptée**

5.4- Projet de lotissement : le cabinet E.T.I. est retenu pour l'étude de faisabilité dans la zone du château du Vigny pour 37 600 €. Cette étude pourrait être stoppée en cours (si le projet ne pouvait aboutir) pour un coût de 10 000 €. **Marché à procédure adaptée**

5.5- Marché pour les enrobés : l'entreprise EIFFAGE est retenue pour les travaux de grosses réparations et d'aménagement de voirie pour 2013. **Marché à bon de commandes**

5.6- Chaufferie gaz : le cabinet Qualiconsult/sécurité est chargé de mission pour la réalisation de la chaufferie-gaz du Marintan pour un montant de 1 650€. **Marché à procédure adaptée**

6) Personnel communal

6)1- Avancement de grade : un adjoint administratif peut accéder à un grade supérieur. A ce titre, le poste d'adjoint administratif de première classe devient adjoint administratif principal de deuxième classe à compter du 1^{er} Octobre 2013. **Approuvé à l'unanimité**

6)2- Rémunération des agents recenseurs : La rémunération des 7 agents recrutés pour le recensement de la population est fixée de manière suivante :

Part fixe : 78€

Bulletin individuel : 1,05€

Feuille de logement : 0,55€

Bordereau de district: 5,20€

Séance de formation:31€

6)3- Emplois d'avenir : en lien avec la Mission locale et le C.N.F.P.T, une réflexion suivie est engagée sur l'opportunité pour la Commune de souscrire à ce type d'emplois exonérés de charges et dont la rémunération est prise en charge à 75 % par l'Etat.

6)4- Chargé de mission communication : la création définitive du poste serait envisageable après quatre ans de fonctionnement.

7) Rythmes scolaires

Sur proposition du Directeur Académique, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification des rythmes scolaires et sa mise en place localement. Après débat, l'actualisation de cette mesure est repoussée à la rentrée 2014 par **15 voix pour et 3 abstentions**.

8) Comptes-rendus des Commissions

8)1- Synergie :

- Centrale des Encombres : la D.U.P étant accordée, les notifications à expédier aux propriétaires, en recommandé, font l'objet d'un abonnement annuel passé avec Maileva (filiale de la Poste) permettant une économie d'environ mille Euros. La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Sage et la mission d'architecture va être lancée.
- Convention avec L.T.F. : elle concerne le raccordement du chantier de St Martin la Porte. Ces travaux seront utilisables ultérieurement pour le bouclage des lignes et permettront une sécurisation accrue des réseaux. Le coût évalué de 568 000 € sera compensé par la facturation de la consommation et une marge supplémentaire sur l'acheminement.
- Convention avec E.R.D.F : le rachat de la ligne HTA entre Saussaz –Bissorte pour 192 700 € permettra une économie finale estimée à 100 000€/an répartie sur l'acheminement, la fourniture et la reprise de nouveaux clients.

- Participation au capital d'ENALP : la valorisation se monte à 80 256 €.
- Comptabilité : le conseil d'administration a validé les opérations d'ordre entre sections suite au transfert des régies en syndicat unique.
- Personnel : un remplacement est acté par le conseil d'administration.

8.2 Travaux prévus : le permis de construire est accordé pour la chaufferie du Marintan ; doivent être réalisés les travaux concernant les sanitaires des ateliers municipaux, le presbytère, le parking de la Tour, le projet Cœur de ville, le magasin général, la chapelle du Noiray. Les aménagements d'accessibilité se porteront dans un premier temps sur les locaux de la Mairie.

9) Questions diverses

9)1- Fourniture d'eau chaude : le m³ sera facturé 10,50 € à compter du 1^{er} février 2013. **Approuvé à l'unanimité**

9)2- Cotisation au CAUE : elle se monte à 0,10€/habitant. **Approuvée à l'unanimité**

9)3- Sinistre véhicule : lors de la Foire aux plants, la responsabilité de la commune est engagée à hauteur de 722€. **Approuvé à l'unanimité**

9)4- Subvention voirie : au Thyl-dessous, les travaux d'aménagement de la voirie sont estimés à 97 126,30 HT. **Approuvée à l'unanimité**

9)5- Coeur de Ville : une révision simplifiée du PLU est nécessaire en vue de la démolition des locaux du lycée. Une réunion publique est prévue fin Mars. **Approuvée à l'unanimité**

9)6- Concessions du cimetière : Mlle Séraphie ARNAUD verra sa sépulture fleurie annuellement au titre de bienfaitrice de la Commune. Les procédures d'abandon (délais et constats) seront actualisées afin de mettre à jour les emplacements disponibles. **Approuvées à l'unanimité**

9)7- Tour des Pays de Savoie : une convention avec participation de 13 000 € est passée avec les organisateurs pour le départ du 16 Juin. La commune prévoira la fourniture de matériel et l'eau/ l'électricité ainsi qu'un service d'ordre. **Approuvée à l'unanimité**

10) Informations diverses

10)1- Territoires ONF : une redéfinition des zones voit la transformation en deux pôles sur la Maurienne: Bonneval/St Jean et St Colomban/Aiton.

10)2- Restaurant du cœur : remerciements pour la subvention communale.

10)3- Licence IV : suite à un arrêt d'activité, une licence est libre à la reprise.

10)4- METALTEMPLE : Maître St Pierre a été mandaté pour les procédures en cours. Un plan d'épuration financier sera mis en place et une réunion au ministère à Bercy est programmée avec Peugeot et Renault.

10)5- Transport : la modification de moyen de transport pose un problème aux handicapés pour rejoindre leur établissement.

Prochain Conseil municipal le 1^{er} Mars 2013

Le Maire,

J.M. GALLIOZ